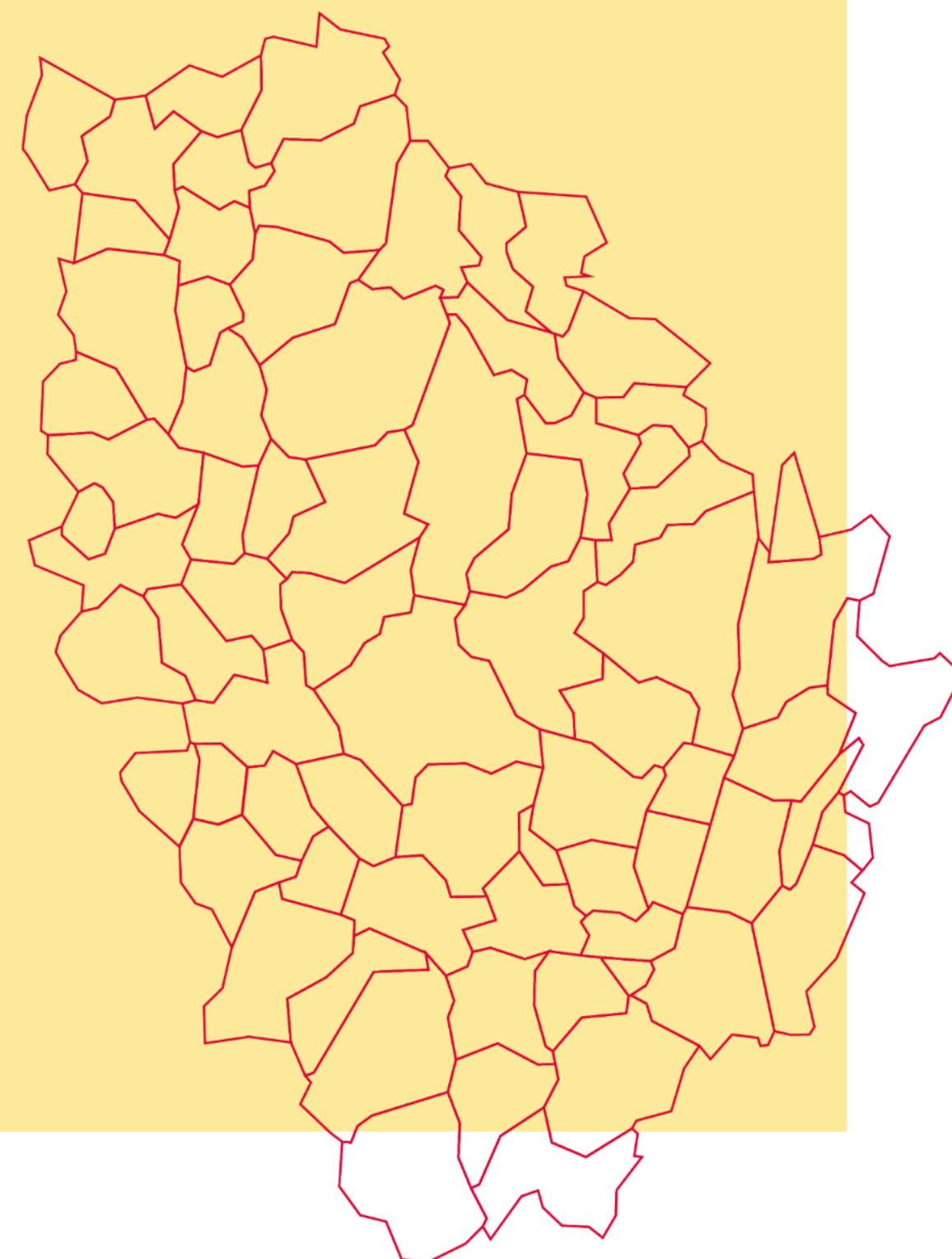
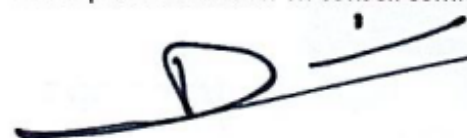


Schéma de Cohérence Territoriale Air Energie Climat

Annexe 2 du Document d'Orientation et d'Objectifs

26/06/2025

Projet de SCOT arrêté par délibération en conseil communautaire du 7 juillet 2025
Le Président,



Annexe 2 : Carte des orientations paysagères

(cf. chapitre 4.2 du DOO)

DOO - CARTE DES ORIENTATIONS PAYSAGÈRES

PROTEGER ET VALORISER LES GRANDS PAYSAGES ET LE PATRIMOINE EMBLEMATIQUES

- Valoriser la ligne de crête
- Mettre en scène les cours d'eau et les masses d'eau majeurs
- Préserver les alignements d'arbres structurants
- Valoriser les bourgs, villages et hameaux patrimoniaux
- Protéger et valoriser les silhouettes urbaines remarquables
- Protéger les entrées de ville de qualité
- Protéger les traversées urbaines de qualité

VOIR ET DONNER A VOIR LES GRANDS PAYSAGES DEPUIS LES AXES

- Valoriser les points de vue
- Mettre en scène les routes en balcon dans les politiques d'aménagement
- Maintenir les fenêtres paysagères
- Préserver les poches visuelles

MAITRISER L'IMPACT DU DEVELOPPEMENT URBAIN SUR LES PAYSAGES

- Requalifier les silhouettes urbaines
- Maintenir les coupures d'urbanisation
- Requalifier les entrées de ville
- Requalifier les traversées urbaines
- Requalifier les espaces

